



Date:

N° demande

Indiquez ces numéros quand vous vous référez à cette demande.

Madame/Monsieur

La présente confirme que votre demande a été reçue par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le _____ (aaaa/mm/jj).

Quand IRCC communiquera-t-il avec moi?

Vous devez fournir une COPIE de votre passeport avec votre demande électronique. Si IRCC a besoin de votre passeport imprimé, le Ministère vous demandera de l'envoyer à un de ses bureaux. IRCC communiquera également avec vous s'il a besoin d'une entrevue, de renseignements ou de documents supplémentaires. Pour obtenir de l'information générale sur ce à quoi vous attendre, veuillez consulter la page www.cic.gc.ca/francais/information/demandes, ainsi que la section intitulée « Et ensuite? » du guide d'instruction associé au formulaire de demande que vous avez utilisé.

Nous vous prions de ne pas envoyer à IRCC de documents liés à la présente demande en ligne par courriel, service de messagerie ou télécopieur. SEUL le courrier reçu dans votre compte sera pris en compte.

Quel est le délai de traitement de ma demande?

Les délais de traitement varient. Vous pouvez consulter les délais de traitement aux fins de référence à la page www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp.

ATTENTION : Veuillez ne pas présenter plusieurs demandes pour un même service dans le but d'accélérer votre demande, car toutes les demandes présentées pourraient être traitées et retarder le traitement de votre demande. IRCC ne rembourse pas les frais liés aux demandes traitées.

Nous vous demandons de limiter votre correspondance à des avis de modification à votre demande, à moins que le traitement de votre demande ait dépassé les délais de traitement réguliers.

Consultez le site web de IRCC suivant pour des renseignements additionnels : www.cic.gc.ca.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

.....
Ceci est un message automatisé.

Ce message a été transmis à votre compte.

En transmettant votre demande par voie électronique, vous acceptez de recevoir toute correspondance ultérieure par voie électronique. IRCC ne vous enverra aucun avis en format papier.